

REGLEMENT TRAIL EKI'GESNES

Le club de La Foulée Gesnoise organise une nouvelle édition de son trail dans le cadre de l'Eki'Gesnes.

Le parcours : il se fait sur une **distance de 25 kms** et est constitué de 15% route et 85% chemin.

Le départ et l'arrivée : ils sont au centre de Gesnes le Gandelin (place de la Mairie), le **14 juillet 2023**. Le départ est fixé à 9h25. Le dossard devra impérativement être porté sur le devant et visible durant toute la durée de la course.

Conditions d'inscription : Le trail est ouvert à partir de la catégorie junior. Les inscriptions pourront être prises au plus tard le **13 juillet 2023 entre 18h00 et 21h00** (salle de la cantine – Gesnes le Gandelin) ; par voie postale impérativement avant le 12 juillet 2023 ou sur le site **Normandie Course à Pied**.

Coût des engagements : Le coût d'un engagement pour l'épreuve est fixé à **13 euros**.

Retrait des dossards : Il s'effectuera salle de la cantine le 13 juillet de 18h00 à 21h00 et le 14 juillet de 7h00 à 8h30. Tout engagement est personnel. Aucun transfert de dossard n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifié. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Ravitaillement : Le trail s'effectue en autonomie. Néanmoins, deux points de ravitaillement sont prévus ; un au 5^{ème} kilomètre et un au 15^{ème} kilomètre. De plus, un ravitaillement est prévu à l'arrivée.

Certificat médical et licence sportive : Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire : soit d'une licence sportive FFA, FFTRI, FFPM,, FSGT ou UFOLEP Athlé en cours de validité à la date de la manifestation ; soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ou du sport en compétition datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Remboursement : Chaque engagement est ferme et définitif. Cependant, l'organisation accepte des changements de coureurs. Il vous est donc possible de céder votre dossard à un remplaçant à condition que vous ayez contacté l'organisateur pour communiquer le nom, prénom, date de naissance, certificat médical du remplaçant et que les pièces justificatives d'engagement aient été fournies par le remplaçant.

Absent le jour : Sauf dans le cas prévu par l'article précédent, aucun remboursement ne se fera effectué dans le cas d'une absence le jour de l'épreuve.

Podiums et récompenses : Les cinq premiers arrivés en hommes et en femmes. Des lots par tirage au sort seront remis uniquement aux coureurs demeurés présents au moment dudit tirage au sort.

Charte du coureur : Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours). Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entrainera la mise hors-course du concurrent fautif.

Droit à l'image : Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

Assistance médicale : Une assistance médicale est assurée conformément aux réglementations en vigueur à la date de l'épreuve.

Responsabilité civile : Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance.

Individuelle accident : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il leur appartient de s'assurer avant l'épreuve de l'existence et des garanties de leur assurance. Dans le cas contraire, et pour les autres concurrents, il leur incombe de s'assurer personnellement. L'organisation ne pourra être tenue responsable en cas de manquement à cette obligation de la part des participants.

Annulation – Intempéries : L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure ou si la sécurité n'est plus assurée.

INSCRIPTION GRATUITE TRAIL EKI'GESNES : [PAS D'INSCRIPTION LE JOUR DE LA COURSE](#)

***Mentions obligatoires**

<u>NOM</u>	<u>PRENOM</u>	<u>DATE DE NAISSANCE</u>	<u>SEXE (H ou F)</u>
<u>ADRESSE</u>			
<u>MAIL</u>			

Envoyer l'inscription à Yves LUCAS, 4 rue de la madeleine 72130 Gesnes le Gandelin

Renseignements : s'adresser au Président de la Foulée Gesnoise : [Yves LUCAS au 06 95 47 74 06](tel:0695477406)

BONNE COURSE ET BONNE MARCHE A TOUS

PENSEZ A RECYCLER CE FLYER ET A UTILISER LES POINTS DE COLLECTE MIS A VOTRE DISPOSITION SUR LE PARCOURS